

SUEZ vous informe

TESTS A LA FUMÉE DANS VOTRE QUARTIER

Du 12/10/2022 au 14/10/2022

Cette opération ne nécessite pas d'accès à votre habitation.

Les produits utilisés sont totalement inoffensifs et certifiés pour cette utilisation.

Dans le cadre de l'amélioration du réseau d'assainissement, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis et la Ville de Châteauneuf sollicitent SUEZ pour vérifier, par des tests à la fumée, les raccordements des habitations.

L'objectif de ces tests est d'améliorer le fonctionnement des installations d'assainissement, en supprimant les entrées d'eaux parasites (pluie, nappes, défauts d'étanchéité, etc) pour assurer une bonne dépollution des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Quelles sont les obligations pour le propriétaire ?

Les propriétaires ont l'obligation de s'assurer que leur immeuble est correctement raccordé et doivent, dans le cas contraire, réaliser les travaux nécessaires.

Quel rôle pour la collectivité ?

Les collectivités ont pour mission de s'assurer que les propriétaires respectent bien cette obligation légale. Pour cela, des enquêtes de conformité sont régulièrement réalisées mais également des tests à la fumée, qui sont réalisés par l'entreprise délégataire du service assainissement **SUEZ**. Ces tests consistent à injecter de la fumée dans le réseau pour déceler les fuites et anomalies de raccordement.

A CHAQUE EAU SON RÉSEAU

**SOYEZ BIEN
RACCORDÉS**



RACCORDÉ AU RÉSEAU D'EAUX USÉES

Les eaux usées proviennent de vos toilettes, votre salle de bain, votre cuisine... Elles sont acheminées vers la station d'épuration pour être dépolluées avant de retourner au milieu naturel (rivière, mer...)

RACCORDÉ AU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales proviennent des gouttières, des descentes de garage...